

LES GRANDS PRINCIPES DE L'ELABORATION D'UN BUDGET

LES ENJEUX DU DIALOGUE DE GESTION

PROGRAMME DE LA FORMATION

1,5 jour

8 octobre 2026 - 9h30 / 17h
9 octobre 2026 - 9h30 / 12h30

IRA de Nantes



Aurore BEAUFARON

*Attachée d'administration au
département du contrôle budgétaire
du ministère des armées.*



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Connaître les grands principes de l'élaboration d'un budget et de la gestion budgétaire
- ✓ Savoir participer à un dialogue de gestion



PUBLIC

- ✓ Tout public



PREREQUIS

- ✓ Pas de prérequis



METHODES PEDAGOGIQUES

- ✓ Alternance d'exposé et de cas concrets.
- ✓ Echanges avec les stagiaires
- ✓ Quiz

JOUR 1 : 8 octobre 2026

L'élaboration d'un budget et la gestion budgétaire

- Introduction sur le cadre de référence ;
- La nouvelle structuration du budget de l'Etat en format LOLF ;
- Présentation de la procédure budgétaire et de son calendrier de mise en œuvre ;
- L'articulation des travaux entre les services déconcentrés (académies) et l'administration centrale ;
- Les principes du pilotage de la dépense publique conforme au décret GBCP ;
- Les principes de gouvernance, l'organisation de la chaîne financière et celle du contrôle de la programmation et de son exécution (mesure des écarts à la programmation initiale/pilotage) ;
- La réforme budgétaire mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2023 : évolution du régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptes publics + renforcement des directions financières ministérielles ;
- Les enjeux du contrôle interne financier ;
- Conclusion + QUIZ.

JOUR 2 (matin) : 9 octobre 2026

Participation à un dialogue de gestion

- Présentation du dialogue de gestion de l'Etat
 - Dialogue de gestion interministériel : présentation des différents acteurs
 - Dialogue de gestion ministériel (illustrations pratiques) :
 - Le dialogue de gestion entre le RFFIM et les services ordonnateurs par délégation : le responsable de programme (RPROG, haut subordonné du ministre), le responsable de budget opérationnel de programme (RBOP), l'unité opérationnelle (UO) et son service exécutant / plate-forme territoriale / centre de services partagés / secrétariats généraux communs, etc.
 - Le dialogue de gestion entre le responsable d'UO et ses services dépensiers ;
 - Le dialogue de gestion service exécutant (centre de services partagés) – comptable ;
 - Le dialogue de gestion entre le ministère (de tutelle) et ses établissements publics.
 - Le dialogue de gestion et les enjeux fondamentaux du contrôle interne financier dans la sécurisation des processus du pilotage budgétaire.